

Règlement Intérieur du Tournoi Principal du 1^{er} Festival International d'Échecs d'Annemasse - Octobre 2023

Article 1 : Organisation et arbitrage :

Le Festival International d'Annemasse est organisé par le Cercle d'Échecs du Bassin Annemassien, représenté par son président, Jocelyn VIEULES ou son suppléant.

Arbitre principal du tournoi : Sylvain WLASSEWITCH (Arbitre FIDE)

Arbitre assistant : Gilles HORM (Arbitre Fédéral Club).

Article 2 : Lieu, dates et horaires :

Le tournoi principal se déroulera du 22 au 27 octobre 2023 au Complexe Martin Luther-King, rue du Docteur Francis Baud, 74100 Annemasse.

- Pointage	samedi 21 octobre 2023, de 10h à 16h
- Cérémonie d'ouverture	samedi 21 octobre 2023 à 16h30
- Ronde 1	samedi 21 octobre 2023 à 17h
- Ronde 2	dimanche 22 octobre 2023 à 15h
- Ronde 3	lundi 23 octobre 2023 à 9h30
- Ronde 4	lundi 23 octobre 2023 à 16h
- Ronde 5	mardi 24 octobre 2023 à 15h
- Ronde 6	mercredi 25 octobre 2023 à 9h30
- Ronde 7	mercredi 25 octobre 2023 à 16h
- Ronde 8	jeudi 26 octobre 2023 à 15h
- Ronde 9	vendredi 27 octobre 2023 à 9h30
- Remise des prix	vendredi 27 octobre 2023 à 16h
- Buffet de clôture	vendredi 27 octobre 2023 à 18h

Article 3 : Homologation, appariements et cadence :

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.). Il se joue en **9 rondes**.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **Système Suisse (C04.3), avec un appariement accéléré : le Système Accéléré Dégressif. (C.04.5).**

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

La cadence est : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup durant toute la partie.

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de novembre 2023.

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariement de la ronde 1 et le nombre de places est limité. Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive. Les droits d'inscription sont consultables sur le site web dédié au festival :

<https://www.echecs-annemasseagblo.com/>

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglé leur inscription ou qui auront averti l'arbitre ou l'organisateur de leur retard au pointage.

Fin du pointage le samedi 21 octobre 2023 à 16h00.

Pour s'inscrire, chaque Français doit être licencié A de la FFE.

Les joueurs étrangers doivent être licenciés A FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un code FIDE actif. Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sous code FRA.

Article 5 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), le Buchholz médian puis la performance.

Les prix sont non cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

La liste des prix sera affichée avant le début de la 5^e ronde.

Article 6 : Charte du joueur d'Échecs et nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nulle n'est pas autorisée avant le 30^{ème} coup. Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu) alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Article 7 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 8 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement.

Il est interdit d'analyser ou de blitzter dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphones portables, montres connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

Les montres n'ayant aucun système permettant de communiquer sont autorisées.

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles du Jeu.

Article 9 : Commission d'appel

Une commission d'appel sera constituée. Sa composition (5 membres) sera affichée dans la salle de jeu.

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. **S'il souhaite faire appel, le joueur devra l'exprimer oralement dès l'incident** et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Chaque joueur doit ranger ses pièces sur l'échiquier **puis les deux joueurs quittent la salle de jeu.**

Article 11 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 12 : Droit à l'image et acceptation du règlement :

Par son inscription au Festival d'Échecs d'Annemasse, **le joueur adulte ou les parents de joueur mineur** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet du festival ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que les mesures sanitaires relatives à la Covid qui seront en vigueur durant la période du tournoi et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal
Sylvain WLASSEWITCH

L'Organisateur
Jocelyn VIEULES